

Benaïssa Line

De: Benaïssa Line
Envoyé: jeudi, 22 avril 2021 16:00
Objet: GPRH - URGENT : non-respect des mesures de protection sur les terrasses ouvertes

Chers Membres,

Suite à l'autorisation de rouvrir les terrasses des restaurants à compter du 19 avril, l'OCIRT a commencé à effectuer des contrôles.

Les premières inspections ont démontré qu'un grand nombre de mesures sanitaires n'étaient pas respectées.

L'OCIRT nous a demandé de vous rappeler les règles sanitaires applicables (cf. ci-dessous) ainsi que votre obligation de veiller à leur respect y compris par les clients :

- Les consommations doivent être prises **uniquement assises** et chaque table accueillir un **maximum de 4 clients** (sauf s'il s'agit de parents avec leurs propres enfants);
- Présence de **gel hydroalcoolique sur chaque table** et au comptoir;
- Le **port du masque est requis en tout temps** et ne peut être enlevé qu'une fois assis (il n'est pas nécessaire de remettre le masque lorsque l'on ne consomme pas tant que l'on reste assis);
- Les groupe de clients doivent être séparés **par une distance de 1,5m** ou par un dispositif de protection adéquat et efficace.

Les séparations sont considérées comme efficaces lorsqu'elles répondent aux critères suivants :

- dépasser en hauteur le plateau de la table de 70 cm au minimum;
- dépasser sur le plan horizontal le bord de la table de 50 cm au minimum des deux côtés;
- être en métal, en plastique, en verre acrylique, en verre, en bois, en carton ou en tissus épais.

- Les coordonnées de **chaque client** doivent être **obligatoirement prises de manière électronique**, au moyen d'un outil reconnu – à Genève l'application CoGa est recommandée (www.coga.app);
- Les tables sont **nettoyées** (ou changement de nappe) **entre chaque groupe de clients**;
- La diffusion de musique d'ambiance est autorisée jusqu'à un **maximum 75dB**;
- Les établissements sont **fermés à 23h**.

Le respect de ces mesures fera l'objet de contrôles réguliers et le constat d'infractions pourra conduire à des sanctions allant de l'amende d'ordre à la fermeture administrative.

Nous tenions à vous informer de ce qui précède et vous prions de croire, chers Membres, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Groupement professionnel des restaurateurs et hôteliers
Isabelle CORAL
Secrétaire patronale
Rue de Saint-Jean 98 - Case postale 5278 - 1211 Genève 11
+41 58 715 37 76
isabelle.coral@fer-ge.ch

